

**RÈGLEMENT DU
FÉDÉRAL VOLLEY
2014**

Chers Amis sportifs,

Vous trouverez ci-joint le règlement du Championnat Fédéral de Volley Ball 2013 / 2014.

J'attire votre attention sur les points suivants :

La saisie des résultats et l'envoi des feuilles de match est maintenant à la charge de l'équipe vainqueur de la poule. Le non envoi des feuilles de match est sanctionné par le déclassement de l'équipe à la dernière place de la poule.

Les feuilles de match incomplètes qui ont fait l'objet de sursis les années précédentes seront sanctionnées :

Absence de noms d'arbitres et de signatures.

Absence de numérotation des maillots.

Absence de résultat. ...

De même pour le non arbitrage ou le retard des arbitres.

Une équipe exclue du championnat fédéral ne pourra ni participer à une union de club, ni faire partie d'une entente de comité la saison où elle aura été exclue.

A quelques exceptions près, prévues dans notre règlement, les règles appliquées sont celles de la FIVB 2013/2016 consultables en français sur le site de la FIVB :

http://www.fivb.org/EN/Refereeing-Rules/Documents/FIVB-Volleyball_Rules2013-FR_v5_20130522.pdf

Les principales modifications concernent :

- L'écran, plus restrictif qu'antérieurement
- Les libéros, en particulier le jeu avec 2 libéros.
- Les sanctions. Le carton jaune correspond maintenant à un avertissement, le carton rouge sanctionne la perte de l'échange.

Sportivement

P/La Commission Fédérale d'Activité Volley Ball

Jean GRUEZ

Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Commission Fédérale des Activités

Volley-Ball & Beach-Volley

14, rue Scandicci - 93500 Pantin - Tél : 01-49-42-23-19

Courriel : volley@fsgt.org - Site internet : www.fsgt.org

